

Le but de la sonnerie du Shofar est de susciter l'illumination de la lumière de la face du Roi Vivant.

A Rosh Hashana nous sonnons dans le Shofar afin de susciter la lumière de la face - l'attribut « Véémeth » ; c'est pourquoi le Shabbat, où se révèle l'attribut « Véémeth », nous ne sonnons pas du Shofar.

A l'occasion des deux jours de Rosh Hashana de la nouvelle année 5781 depuis la Création du Monde, il nous semble opportun de réfléchir à la grande différence de cette année où le premier jour tombera le Shabbat : nous ne sonnerons pas du Shofar. Nos Sages ont statué ainsi en raison d'un risque de profanation du Shabbat comme cela est rapporté dans le Talmud (Rosh Hashana, 29b) qui explique que ce décret a été institué pour empêcher qu'un non-expert transporte un Shofar sur une distance de quatre coudées dans le domaine public en allant chez un expert recevoir les instructions pour savoir comment sonner. Le second jour de Rosh Hashana qui tombe cette année un dimanche, nous sonnerons du Shofar, comme cela nous est ordonné par Hashem (Deut., 29 : 1)¹ : « **Ce sera pour vous le jour de la sonnerie** »

Nous commencerons par nous pencher sur un point sur lequel se sont échinés les livres afin de le résoudre : comment nos Sages ont-ils osé annuler une Mitzva aussi importante ordonnée par la Torah- sonner du Shofar le Shabbat Rosh Hashana - en raison d'un risque éventuel de profanation du Shabbat de la part d'un non-expert ? Ceci est particulièrement intrigant et surprenant compte tenu du fait que par le mérite de l'accomplissement de cette Mitzva, le Saint, béni soit-Il, se lève du Trône de Justice et s'assoie sur celui de Miséricorde, comme l'explique le Midrash (Vayikra Rabba, 29 : 3)² :

1 יום תרועה יהיה לכם

2 יהודה ברבי נחמן פתח (תהלים מז-ו) עלה אלקים בתרועה ה' בקול שופר, בשעה שהקב"ה יושב ועולה על כסא דין בדין הוא עולה. מאי טעם, עלה אלקים בתרועה [אלקים הוא מדת הדין], ובשעה שישראל נוטלין את שופריהן ותוקעין לפני הקב"ה, עומד מכסא הדין ויושב בכסא רחמים, דכתיב ה' בקול שופר [ה' הוא מדת הרחמים], ומתמלא עליהם רחמים ומרחם עליהם, והופך עליהם מדת הדין לרחמים

Yéhouda, fils de Rabbi Nachman, a ouvert et a dit : « Elokim monte par acclamation (lit. Sonnerie - Téroura), Hashem dans le son du Shoffar » (Psaumes, 47: 6). Au moment où le Saint, béni soit-Il, va siéger sur le Trône, Il se rend sur celui de Justice. Pourquoi ? « Elokim monte par acclamation » (Elokim symbolise l'attribut de Justice). Quand Israël prennent leurs Shoffar et sonnent devant le Saint, béni soit-Il, Il se lève du Trône du Justice et s'assoit sur le Trône de la Miséricorde, comme il est dit : « Hashem dans le son du Shoffar » (Hashem - Havaya - symbolise l'attribut de Miséricorde). Il est plein de Miséricorde et a pitié d'eux. Il transforme sur eux l'attribut de Justice en attribut de Miséricorde.

Alors, il est difficile de comprendre comment nos Sages ont osé annuler cette Mitzva si importante de sonner du Shofar le jour de Rosh Hashana qui tombe le Shabbat au seul motif apparent, celui du non expert qui en viendrait à transporter dans le domaine public un Shifar sur une distance de quatre coudées afin d'apprendre comment sonner auprès d'un expert. Il aurait été plus simple d'instituer que seul un expert ait le droit de sonner du Shofar !

Tous les livres saints ont conclu qu'il existe une autre raison, plus profonde, qui a poussé nos Sages à annuler la Mitzva de sonner du Shofar le Shabbat. Comme indiqué, le but de sonner le Shofar est d'inciter Hashem à se lever du Trône de Justice et s'asseoir sur celui de Miséricorde. On comprend alors qu'il n'est pas adéquat de sonner du Shofar le Shabbat. En effet, la sainteté du Shabbat par elle-même accomplit cela en transformant l'attribut de Justice en attribut de

Miséricorde ainsi que mentionné dans le passage du Zohar Hakadosh récité le vendredi soir (Térouma, 135b)³ :

Quand le Shabbat commence, la Shechina s'unit et se sépare de le Sitra Achra (les forces d'impureté) et toutes les rigueurs s'en retirent... Tous les pouvoirs de la colère et les pouvoirs de la Rigueur fuient d'elle et s'en retirent.

Le rougeolement du visage du souffleur de Shofar suscite la lumière de la face - l'attribut «Véémeth»

Je voudrais présenter à notre lectorat une explication nouvelle concernant les deux prochains jours de Rosh Hashana et la justification de l'annulation de la Mitzva de sonner le Shofar le jour de Rosh Hashana qui tombe Shabbat. Pour cela, approfondissons la raison du commandement de sonner du Shofar à Rosh Hashana comme il est dit : **«Ce sera pour vous le jour de la sonnerie»**.

Commençons par citer ce que le «*Bné Yissachar*» (Tishrei, 3 : 6) rapporte au nom de notre maître, le Arizal, dans le «*Shaar Hakavanot*» (Rosh Hashana Daroush 7) : celui qui sonne du Shofar doit avoir à l'esprit, quand son visage devient rouge à force de souffler dans le Shofar, qu'il accomplit un acte d'éveil depuis ici-bas pour susciter un éveil en-haut - pour prolonger depuis en-haut la rougeur de l'illumination de la face d'Hashem pour ainsi dire - en accord avec le verset (Deut., 6 : 25)⁴ : **«Que Hashem éclaire Sa face vers toi et te soit bienveillant»**. De là se prolongera la lumière exaltée du septième attribut des treize de Miséricorde, à savoir l'attribut «*Véémeth*».

Avant de poursuivre avec les propos du «*Bné Yissachar*», qui, selon son usage, va nous expliquer en les rendant accessibles, les paroles du Arizal, clarifions un tant soit peu les mots du Arizal concernant l'attribut «*Véémeth*» qui émane de l'illumination de la face d'Hashem. Nous savons qu'Hashem se comporte avec Israël selon les treize attributs de Miséricorde révélés à Moshé Rabbénou dans la Sidra de Ki Tissa (Exode, 34 : 6) :

Hashem, Hashem, tout puissant, clément, miséricordieux, long à la colère, plein de bonté et de vérité (Véémeth). Il conserve Sa faveur à des milliers ; Il supporte le crime, la rébellion, la faute, mais absout, Il ne les absout point

Déjà, les premiers Sages ont suggéré de nombreuses façons de diviser les treize attributs. Puis, le Arizal, via l'inspiration divine, a tranché la question (Eitz Hachaïm, Shaar 13, chapitre 11) : les deux premiers Noms - **Hashem, Hashem** - ne sont que le fondement et la source des treize attributs de Miséricorde. Les treize attributs commencent après cela. Leur ordre est : **«tout puissant, clément, miséricordieux, long, la colère, plein de bonté, et vérité (Véémeth). Il conserve Sa faveur, à des milliers, Il supporte le crime, la rébellion, la faute, et absout»**

Or, le Zohar Hakadosh (Nasso, 131b) se réfère aux treize attributs de Miséricorde comme : les **«treize Tikounim de la barbe suprême et sainte»**⁵. Pour expliquer cela, citons le commentaire de Rashi sur le verset (Exode, 20 : 2)⁶ : **«Je suis Hashem, ton Elokim»** - selon la Méchilta, Hashem lors du Don de la Torah, est apparu à Yisraël comme un **«ancien plein de miséricorde»**. En d'autres termes, Hashem a révélé à Israël un visage lumineux et illuminé ressemblant à celui d'un monsieur âgé plein de miséricorde, avec un visage majestueux, orné d'une belle barbe blanche. De cette manière, Il a prolongé sur Israël les treize attributs de Miséricorde émanant des poils de la barbe de Son visage, pour ainsi dire.

L'attribut « Véémeth» est la lumière de la face d'Hashem

Ainsi, l'Arizal nous révèle, via l'inspiration Divine, que le septième attribut des treize de Miséricorde - l'attribut «*Véémeth*» - est l'attribut central des treize attribut - il y en a six d'un côté et six de l'autre. De plus, cet attribut est situé sur la lumière de la face d'Hashem pour ainsi dire - sur les joues droite et gauche, qui sont glabres et sont totalement entourées par la barbe blanche ; les douze autres attributs sont situés dans la barbe sacrée entourant le visage.

Nous pouvons dès lors commencer à comprendre comment le Arizal perçoit les sons du Shofar. En soufflant dans le Shofar, celui qui sonne doit avoir à l'esprit que la rougeur de son visage a pour vocation de susciter un réveil en bas visant à prolonger l'attribut «*Véémeth*» depuis en-haut, de la face d'Hashem. Comme expliqué, c'est l'attribut central, qui englobe tous les douze autres attributs qui l'entourent.

À ce stade, il est impératif de mettre en garde contre toute sorte d'anthropomorphisme, d'attribution de

3 כד עייל שבתא איהי אתיחדת ואתפרשת מסטרא אחרא, וכל דיניו מתעברין מינה... וכל שולטני רוגזין ומארי דדינא בלהו ערקין ואתעברו מינה
4 יאר ה' פניו אליך ויחונך

5 תליסר תקונין דדיקנא עלאה קדישא
6 אנכי ה' אלקיך

propriétés physiques à Hashem, chass véshalom. Car, l'un des fondements de notre foi est que Hashem n'est pas un être physique et ne peut être perçu par les êtres physiques. Néanmoins, concernant ce point, le « *Sfat Emeth* » écrit (*Vayéra*, 5656, DH «*Bamidrash* »)⁷ :

«Libéré de ma chair, je verrai D.ieu». Or, il est écrit (Genèse, 1 :26) : «Faisons l'homme à notre image » afin que l'homme puisse connaître son Créateur à partir de son essence. C'est ainsi que les commentateurs ont écrit au sujet de la Mishna (Avot, 2 :1) : «Sache ce qui est au-dessus de toi ».

Cela évoque le commentaire suivant :

«Sache ce qui est au-dessus» : «sache QUE ce qui est au-dessus» - tu peux comprendre comment Hashem dirige l'univers en-Haut

«de toi » : «EST A PARTIR de toi » - dépend de toi-même, car Hashem t'a créé à Son image, à Sa ressemblance, afin que l'on puisse comprendre Son action.

Ceci est également inclus dans le verset : **«Libéré de ma chair, je verrai D.ieu »**. Tout comme un vieil homme plein de miséricorde illumine son visage vers ses enfants et petits-enfants, de même, Hashem illumine vers Israël les treize attributs de Miséricorde. Comme expliqué, les treize attributs émanent de la barbe blanche et sainte de Sa face, selon le verset : **«Que Hashem éclaire Sa face vers toi »**.

« la lumière de la face du Roi Vivant.» - la vie provient de l'illumination de Sa face

C'est maintenant avec grand plaisir que nous pouvons nous délecter des propos du « *Bné Yissachar* » qui explique pourquoi il est nécessaire de prolonger la lumière de la face d'Hashem à Rosh Hashana. Nous avons appris dans la Mishna (Rosh Hashana, 32b) qu'en ce jour⁸ :

Le Roi est assis sur le Trône du justice et les livres des vivants et ceux des morts sont ouverts devant Lui

Or, il est stipulé dans un verset (Proverbes, 16 :15)⁹ : **«à la lumière du visage du roi est la vie »**. En d'autres termes, lorsque la lumière du visage du Roi est révélée, la vie est accordée. Par conséquent, à Rosh Hashana, nous prions :

7 ומבשרי אחזה אלקי. כי הנה כתיב נעשה אדם בצלמינו, אם כן יוכל האדם להכיר את בוראו מעצמותו, וכן כתבו המפרשים במאמר (אבות פ"ב מ"א) דע מה למעלה מן מלך יושב על כסא דין וספרי חיים וספרי מתים פתוחין לפניו באור פני מלך חיים

« Souviens Toi de nous pour la vie, ô Roi qui désire la vie, inscrits nous dans le livre de la vie, en faveur de Toi, ô D.ieu vivant ». Il est d'une importance capitale de prolonger la lumière du visage d'Hashem, si nous voulons de là prolonger la vie, en accord avec : **«à la lumière du visage du roi est la vie »**.

Modestement, j'aimerais agrémenter les propos du « *Bné Yissachar* » et expliquer pourquoi grâce à la révélation de la lumière de la face Divine, la vie est prolongée ici-bas en accord avec **«à la lumière du visage du roi est la vie »**. Nous avons expliqué que l'attribut « *Véémeth* » émane de la lumière du visage divin. Citant le Arizal, le « *Déguel Machané Ephraïm* » (Korach) affirme que l'attribut « *Véémeth* » est une Ségoula pour arrêter l'épidémie. En effet, le décret qui amène l'épidémie dans le monde est les trois lettres « *מו"ת* » (mort). Ainsi, pour mettre un terme à l'épidémie, nous devons prolonger la lettre « *Aleph* » et l'insérer dans les lettres de « *מו"ת* ». Cela transforme le mot en « *וואמ"ת* » (*Véémeth*).

Nous sommes ainsi à même de comprendre le « *Bné Yissachar* ». Celui qui souffle dans le Shofar doit avoir à l'esprit d'utiliser le rougeoiement de son visage pour prolonger la rougeur de la lumière du visage du roi, Hashem, afin de prolonger vers ici-bas la vie, en accord avec le verset : **« à la lumière du visage du roi est la vie »**. Comme expliqué, cela est dû à l'attribut « *Véémeth* », le septième attribut, qui émane de la lumière de la face Divine. La lettre « *Aleph* » sépare les trois lettres du mot « *מו"ת* » pour donner le mot « *וואמ"ת* » qui conduit à annuler la mort et ainsi prolonger la vie.

Par le mérite de la clarification de la vraie signification de la Torah se révèle la lumière de la face - l'attribut « Véémeth »

Revenons aux paroles du « *Bné Yissachar* ». Il explique comment nous parvenons à prolonger la lumière du visage divin, l'attribut « *Véémeth* », via la Mitzva de sonner du Shofar. En effet, l'éveil de la lumière de la face en-Haut par le rougeoiement de visage de celui qui sonne ici-bas est dû au mérite de la Mitzva de sonner le Shofar. Il nous enseigne un principe fondamental : quand Israël s'engage dans l'étude de la Torah et clarifie la manière appropriée d'accomplir les Mitsvot, selon la Halakha, en cherchant le « *Emeth* », la vraie signification de la Torah, mesure pour mesure, Israël méritera prolonger l'attribut « *Véémeth* » émanant de la lumière du visage divin du Roi Céleste.

Il poursuit en expliquant comment la Mitzva de souffler du Shofar révèle l'attribut « **Véémeth** ». La Torah déclare succinctement : « **Ce sera pour vous le jour de la sonnerie** ». La Torah ne précise pas si nous devons souffler dans un Shofar ou dans une trompette. Pourtant, nos Sages expliquent dans le Talmud (Rosh Hashana, 34a) via un raisonnement par analogie textuelle (*guezeira shava*) : en ce qui concerne Rosh Hashana, il est dit : « **au septième mois** » et concernant le Yovel (l'année du jubilé), il est dit (Lévitique, 25 : 9) : « **au septième mois** ». Or, en ce qui concerne le Yovel, il est précisé (ibid.)¹⁰ : « **tu feras retentir une teroua du shofar** ». Par conséquent, nos Sages concluent que le son du Shofar est nécessaire à Rosh Hashana. Ainsi, il s'avère qu'en soufflant dans le Shofar, même si la Torah ne le spécifie pas, nous clarifions le vrai sens de la Mitzva de sonner le Shofar. En conséquence, nous méritons, mesure pour mesure, de nous appuyer sur l'attribut de « **Vérité** » - la lumière du visage divin.

A partir de là, le « **Bné Yissachar** » explique la signification de l'éloge que le roi David dresse de la Mitzva de souffler du shofar (Psaumes, 89 : 16)¹¹ : « **Heureux le peuple connaissant les chants de victoire, cheminant, Eternel, à la lumière de Ta face!** ». En d'autres termes, dignes de louange sont les gens qui connaissent le vrai sens du verset : « **Ce sera pour vous le jour de la sonnerie** ». En effet, par le mérite de clarifier le vrai sens du verset, alors « **cheminant, Eternel, à la lumière de Ta face!** » - ils sont capables de prolonger la lumière de la face divine - l'attribut « **Vérité** ». C'est là l'essentiel de ses propos sacrés.

Il est alors intéressant d'expliquer à partir de là ce que nous avons rapporté au nom du Arizal à savoir que le Tikoun contre l'épidémie consiste à interposer la lettre « **Aleph** » parmi les lettres de « **מור"ת** » (mort) pour obtenir la combinaison « **וואמ"ת** » (**Véémeth**). Conformément à notre développement, nous pouvons suggérer que cela se fait par l'étude de la Torah, qui est appelée « **Aleph** » ainsi que le déclare le Talmud (Shabbat, 104a)¹² : « **Alef Beth - Alef Bina** », Rashi expliquant¹³ : « **Apprends la Torah** ».

Ainsi, en nous engageant dans l'étude de la Torah, qui est appelée « **Aleph** », et en clarifiant la Halacha selon la véritable intention de la Torah, nous pouvons interposer la lettre « **Aleph** » dans les lettres de « **מור"ת** » et générer ainsi le

mot « **וואמ"ת** », qui annule la mort. C'est ainsi que nos Sages ont institué que nous récitons cette bénédiction après avoir été appelé à la Torah¹⁴ : « **qui nous a donné une Torah véridique, et qui a implanté en nous une vie éternelle** » - en étudiant la Torah de vérité (**אמת**) nous annulons le décret de mort et on nous méritons que l'on nous accorde une longue vie.

Cela nous donne une très belle interprétation d'une déclaration du plus sage des hommes, le roi Salomon (Ecclésiaste, 8 : 1)¹⁵ : « **La sagesse d'un homme éclaire sa face** ». Nous pouvons suggérer que cela fait allusion à l'enseignement du Arizal selon lequel celui qui souffle dans le Shofar doit avoir à l'esprit que la rougeur de son visage stimule la lumière du visage divin en-Haut. Or, nous apprenons dans le Talmud (Rosh Hashana, 29b) que le son du shofar est une science, un art ou littéralement « **une sagesse et non un type de travail** »¹⁶. Ainsi, le roi Salomon déclare : « **La sagesse d'un homme** » - faisant allusion à la sagesse de celui qui sonne le Shofar - « **éclaire son visage** » - sa rougeur prolonge la lumière de la face d'Hashem en accord avec « **cheminant, Eternel, à la lumière de Ta face** ».

Il semble que nous pouvons agrémente les propos du « **Bné Yissachar** » en expliquant à partir de ce que venons d'exposer pourquoi Hashem a ajouté la lettre « **Vav** » à l'attribut « **Véémeth** » (**וואמ"ת**). Comme nous le savons, il est impossible de réaliser correctement les Mitsvot énumérées dans la Loi Ecrite sans la clarification fournie par la Loi Orale et ce notamment par l'application des « **treize principes d'herméneutique biblique** ». Par exemple, nous avons vu ci-dessus que les Sages ont déduit la Mitzva de sonner du Shofar à Rosh Hashana à partir de la Mitzva de sonner du Shofar lors du « **Yovel** » (jubilé) par l'application du principe d'analogie biblique - la « **guézéra shava** ».

De plus, nous savons que la base de la Loi Orale sont les six ordres de la Mishna ; le Talmud Bavli et le Talmud Yéroushalmi se fondent sur eux. Par conséquent, nous pouvons proposer que c'est la raison pour laquelle l'attribut central des treize attributs de Miséricorde est « **Véémeth** » avec un « **Vav** ». En effet, les lettres « **אמת** » sans le « **Vav** », représentent la Loi Ecrite, comme en témoigne la bénédiction : « **qui nous a donné une Torah véridique** »

10 והעברת שופר תרועה
11 אשרי העם יודעי תרועה ה' באור פניך יהלכון
12 אל"ף ב"ת - אלף בינה
13 אלף בינה - למווד תורה

14 אשר נתן לנו תורת אמת וחיי עולם נטע בתוכנו
15 חכמת אדם תאיר פניו
16 חכמה ואינה מלאכה

«אמת») alors que la lettre «Vav» de «**Véémeth**» dont la valeur numérique est de six, représente la Loi Orale, qui contient les six ordres de la Mishna, que nous utilisons pour clarifier la nature et les détails des Mitsvot de la Torah.

L'attribut « Véémeth » se révèle le jour du Shabbat

En poursuivant notre axe de développement, nous allons expliquer pourquoi nos Sages ont annulé la sonnerie du Shofar à Rosh Hashana qui tombe le Shabbat. Référons-nous à ce qui est écrit (Genèse, 2 : 3)¹⁷ : «**Elokim bénit le septième jour et le proclama saint** ». Commentaire du Midrash (Béreshit Rabba, 11 : 2)¹⁸ :

Il l'a béni avec la lumière du visage de l'homme, Il l'a sanctifié avec la lumière du visage de l'homme. La lumière du visage de l'homme tout au long de la semaine n'est pas comparable à [son visage] le Shabbat.

Le «*Bné Yissachar*» (Shabbatot, 3 : 6) explique la signification de ce Midrash et nous enseigne un grand Chidoush : lord du Shabbat, le septième jour, se révèle le septième attribut des treize attributs de Miséricorde - «**Véémeth**» - depuis la lumière de la face divine. Pour preuve, il cite la Mishna suivante (Demai, 4 : 1)¹⁹ :

Celui qui achète des produits à un individu qui n'est pas digne de confiance en ce qui concerne la dîme, qui a oublié de la verser, et qui demande [au vendeur] le Shabbat [s'il a versé cette la dîme], peut manger des produits sur la foi de sa parole. À la tombée de la nuit du Shabbat, il ne peut pas en manger à moins qu'il ne l'ait d'abord versé.

Le Yéroushalmi (Demai, 16b) explique la justification de cette décision²⁰ : «**il a la crainte du Shabbat et dit la vérité**». (Demai 16b). En d'autres termes, même un ignorant ne ment pas le Shabbat. C'est pourquoi si la question est posée après Shabbat, nous craignons qu'il ne mente. Le «*Bné Yissachar*» prouve de cette décision que l'attribut «**Véémeth**» prévaut le Shabbat ; par conséquent, même un ignorant a peur d'y mentir.

Tel est donc le message du Midrash :

17 ויברך אלקים את יום השביעי ויקדש אותו
18 ברכו באור פניו של אדם, קדשו באור פניו של אדם, לא דומה אור פניו של אדם כל ימות השבת כמו שהוא דומה בשבת
19 הלוקח פירות ממי שאינו נאמן על המעשרות ושכח לעשרו, ושאלו בשבת יאכל על פיו, חשכה מוצאי שבת, לא יאכל עד שיעשר
20 אימת שבת עליו והוא אומר אמת

«**Elokim bénit le septième jour - Il l'a béni avec la lumière du visage de l'homme** ». Hashem a béni Israël le Shabbat de telle sorte que leurs visages rayonnent avec la lumière de Son visage divin d'en-Haut, avec l'attribut «**Véémeth**». Par ce mérite, toutes les bénédictions nous y sont accordées.

«**et le proclama saint - Il l'a sanctifié avec la lumière du visage de l'homme**» - avec l'illumination du visage provenant d'en-Haut - attribut «**Véémeth**», Il a sanctifié Israël de telle manière qu'ils ne mentent pas le Shabbat, à tel enseigne que la parole d'un juif, même simple et sans instruction, est digne de confiance le jour du Shabbat. Ceci conclut ses remarques sacrées.

En conséquence, interprétons le Midrash : «**Elokim bénit le septième jour - Il l'a béni avec la lumière du visage de l'homme** ». Puisque Shabbat est le septième jour, Hashem l'a béni : «**Elokim bénit le septième jour**» en faisant prévaloir sur lui le septième attribut «**Véémeth**». «**Il l'a béni avec la lumière du visage de l'homme**» : en effet, le Shabbat, le rougeoiement de l'attribut «**Véémeth**» illumine sur le visage de l'homme tout comme l'attribut «**Véémeth**» illumine le visage de celui qui sonne le Shofar à Rosh Hashana.

L'attribut « Véémeth » correspond à Yaacov Avinou

Nous pouvons proposer une justification supplémentaire au Chidoush du «*Bné Yissachar*», à savoir que «**Véémeth**», le septième attribut prévaut le septième jour, le jour du Shabbat. Faisons référence à ce que le «*Maor Véshemesh*» expose sur la Sidra de Vayéchi. Il explique merveilleusement ce qui est écrit concernant Yaacov Avinou avant sa mort (Genèse, 49 : 28)²¹ :

Tous ceux-là sont les douze tribus d'Israël ; et c'est ainsi que leur père leur parla et les bénit, dispensant à chacun sa bénédiction propre

Il explique que Yaacov Avinou avec les douze Shévetim (tribus) correspondent aux treize attributs de Miséricorde. Par conséquent, avant de mourir, il s'est lié avec ses douze fils pour susciter les treize attributs de Miséricorde. Il a accordé une bénédiction à chacun d'eux à partir de

21 כל אלה שבטי ישראל שנים עשר, וזאת אשר דיבר להם אביהם ויברך אותם, איש אשר ברכתו ברך אותם

l'attribut correspondant à chacun de ses fils. Telle est l'implication des mots : **«et les bénit, dispensant à chacun sa bénédiction propre»** . Ainsi, tous les treize attributs de Miséricorde ont été représentés.

De plus, le Zohar Hakadosh (Pinchass, 244b) nous enseigne que Yaacov correspond à la lettre «**Vav**». Le «**Mégale Amoukot**» (Vayéshev) explique que cela est évoqué par l'orthographe complète de la lettre «**Vav**» - «**Vav Aleph Vav**» - ו"א. Le «**Aleph**» au milieu représente Yaacov ; le «**Vav**» sur la droite représente le six fils de Léa, le «**Vav**» à gauche représente les six autres fils, y compris les fils de Ra'hel.

Conformément à notre développement, nous pouvons commencer à comprendre pourquoi Hashem a choisi de faire de l'attribut «**Véémeth**» l'attribut central des treize attributs de Miséricorde. Cet attribut correspond à Yaacov qui est l'incarnation du «**Emeth**», de la Vérité comme il est écrit (Michée, 7 : 20)²² : **«accorde la vérité à Yaacov»**. Il prolonge par l'attribut «**Véémeth**» les bénédictions appropriées vers chacun de ses douze fils, comme indiqué par le verset : **«et les bénit, dispensant à chacun sa bénédiction propre»**. Ensuite, la lettre «**Vav**», s'écrivant en développé «**Vav Aleph Vav**» a été ajoutée à «**Emeth**» pour former le mot «**Véémeth**». Comme expliqué, cela fait allusion à Yaacov et ses douze fils – les six (**Vav**) attributs côté droit en correspondance avec six tribus et six (**Vav**) attributs côté gauche en correspondance avec six tribus, et l'attribut de Yaacov au milieu (le «**Aleph**»).

22 תתן אמת ליעקב

Or, nous savons que le Shabbat est l'héritage de Yaacov Avinou, ainsi que le Talmud enseigne (Shabbat, 118a)²³ :

Quiconque célèbre le Shabbat est récompensé par un héritage sans limite, car il est écrit (Isaïe, 58 :14) : «Alors tu te délecteras en l'Eternel, et Je te ferai chevaucher les hauteurs de la terre. Je te ferai consommer l'héritage de Yaacov ton père»

Ainsi, puisque Yaacov Avinou est associé à l'attribut «**Véémeth**», et que le Shabbat est l'héritage de Yaacov, Hashem illumine Israël avec cet attribut de la lumière de Son visage chaque Shabbat.

Maintenant, nous pouvons comprendre pourquoi nos Sages ont annulé la Mitzva de sonner le Shofar le jour du Shabbat. Attendu que le Shabbat est l'héritage de Yaacov, dont l'attribut est «**Emeth**» (vérité), par conséquent, la lumière du visage divin associé à l'attribut «**Véémeth**» se révèle et prévaut le Shabbat. Selon les mots du Midrash : **«Elokim bénit le septième jour - Il l'a béni avec la lumière du visage de l'homme»**. En conséquence, le rougeolement du visage de chaque juif irradie le Shabbat. Et donc, il n'est pas nécessaire de souffler le Shofar le Shabbat pour susciter cet attribut car c'est une partie inhérente de la sainteté du Shabbat.

23 כל המענג את השבת נותנין לו נחלה בלי מצרים, שנאמר (ישעיה נח-יד) אז תתענג על ה' והרכבתיך על במתי ארץ והאכלתיך נחלת יעקב אביך



Pour recevoir les mamarim par e-mail: mamarim@shvileipinchas.com